



MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 06

Comment ça fonctionne ?



Je suis titulaire et nommé-e à TD et je souhaite changer de poste

Dans la liste 1 du serveur : je saisis mon ou mes vœux précis et/ou géographiques (pas d'obligation de vœu large MUG + zone infra)

Je participe à la 1ère phase du mouvement avec saisie des vœux via Iprof (début avril)

J'intègre ou je réintègre le département

Je suis nommé-e à titre provisoire ou je suis touché-e par fermeture (sauf dans certains cas) ou je suis PFSE

JE DOIS participer à la 1ère phase du mouvement.
Je DOIS remplir obligatoirement des vœux dans la liste 1 (30 MAXIMUM) ET AU MOINS 1 VŒU LARGE dans la liste 2.

Dans la liste 2: je saisis au moins 1 vœu large à savoir 1 zone infra départementale liée à un MUG (menu déroulant)

Dans le département, 6 zones infra départementales définies.

MUG (Module Unité de Gestion)
= une nature de support et une spécialité.
3 MUG dans le département, à l'ordre et aux contenus prédéfinis

- MUG 1: Enseignant (élémentaire, maternelle, décharge totale de direction, adjoint fléché anglais, TRS..)
- MUG 2: ASH (ULIS, SEGPA, enseignant spécialisé, RASED...)
- MUG 3: Remplacement (brigade ASH, brigade départementale...)

Dans la liste 1 : je saisis mes vœux précis et/ou géographiques (communes, regroupements, secteurs) (maximum 30 vœux)

À TD

Je peux être nommé-e

Ou À TP

L'ordinateur tourne en partant de la liste 1 sur tous les vœux saisis. Et ce, pour tous les participants dans l'ordre du barème. S'il ne trouve pas de poste, il étudie la liste 2 et le vœu large obligatoire (1 zone infra + 1 MUG, en partant de la commune du vœu 1 puis en s'éloignant au fur et à mesure en spirale). Les nominations sont alors à TD (sauf ASH en l'absence de certification).

L'ordinateur ne trouve rien dans les vœux saisis, il tourne en partant du MUG saisi mais sur les autres zones non demandées; puis sur les autres MUG (à l'ordre prédéfini) et en balayant à chaque fois les zones (dans l'ordre prédéfini).
Nomination à TP puisque extension de vœux non souhaitée.
- Exemple: Zone 2/MUG 2 demandé; si rien de trouvé, l'ordinateur continue sur Zone 1/MUG 2; zone 3/MUG 2; zone 4/MUG 2 ...; puis zone 1/MUG 1; zone 2/MUG 1...; puis zone 1/MUG 3; zone 2/MUG 3 ...

Dans tous les cas, je reçois un accusé de réception des vœux sur ma messagerie I-prof (et non webmail) - Vers début / mi mai

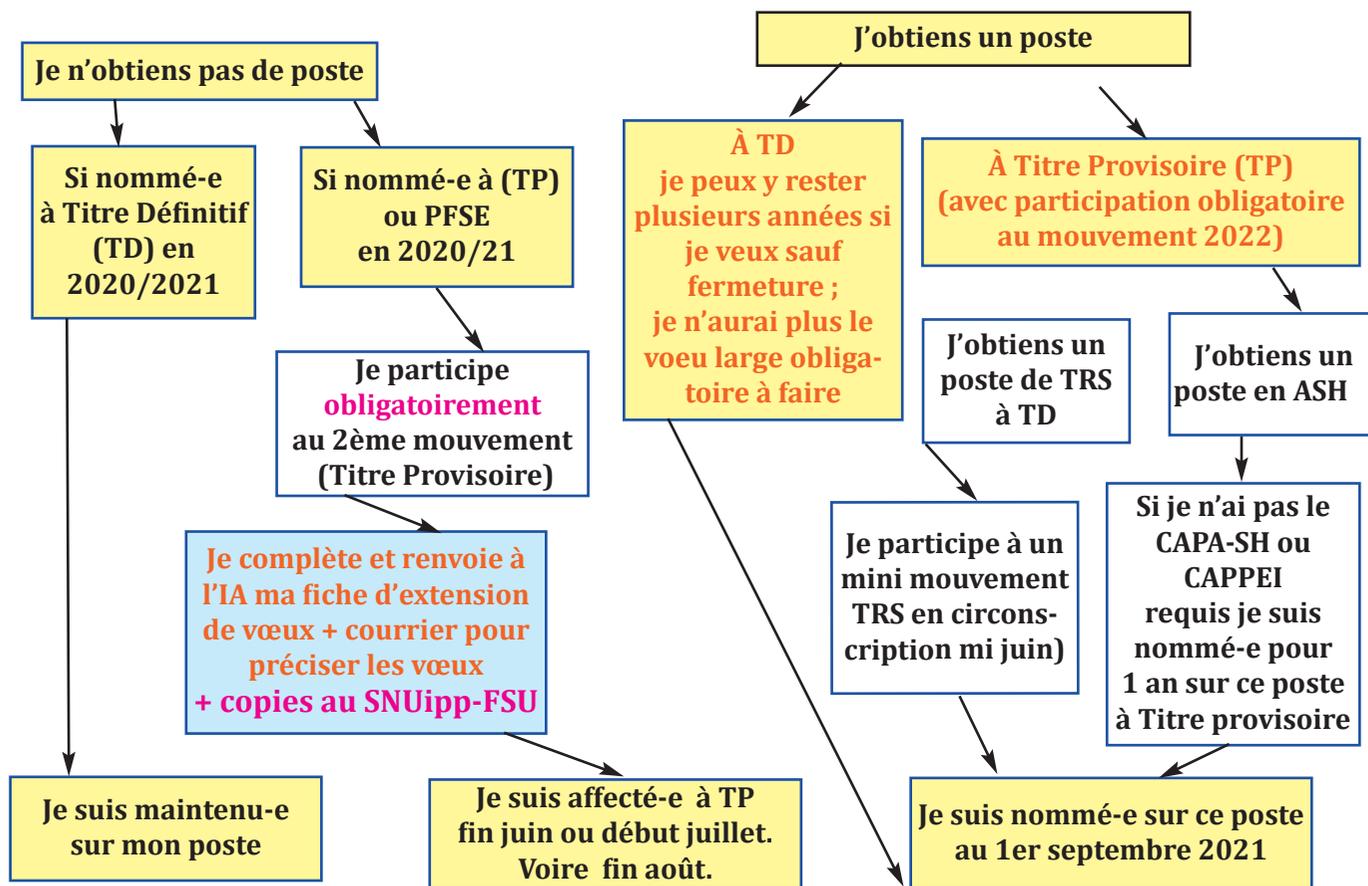
Je vérifie et modifie mon accusé s'il comporte des erreurs et le renvoie à l'IA par mail si erreur, si je peux prétendre à certaines bonifications +PJ OU si je veux annuler mon mouvement (uniquement pour les collègues à TD) AVANT la date butoir indiquée à: mouvement1degre06@ac-nice.fr
Dans tous les cas, l'envoyer à snu06@snuipp.fr

Suite à la Loi Fonction Publique les commissions paritaires nationales et départementales (CAPN et CAPD) sur les questions relatives à la mobilité sont supprimées. Il en va de même pour les groupes de travail préparatoires. Le SNUipp et la FSU continuent de dénoncer l'opacité et l'absence de garantie d'équité, faute de vérification globale en amont et en aval par les élus du personnel.

Le SNUipp-FSU vérifie tous les barèmes des collègues qui lui envoient leur double. Nous restons déterminés à accompagner au mieux chacun-e en continuant à renseigner au plus juste chacun-e dans sa stratégie, en vérifiant chaque dossier confié, à aiguiller chacun-e dans les méandres administratifs pour faire respecter ses droits et l'équité de traitement (mesures de carte, priorités médicales, situations diverses...).



RESULTATS mouvement à TD et 1ères affectations provisoires : Fin mai-juin 2021



COPIES au SNUipp-FSU de vos accusés et tout courrier éventuel adressé à l'IA pour le mouvement.

Malgré la suppression des groupes de travail et CAPD relatives au mouvement, le SNUipp-FSU ne se résigne pas, au contraire !

Il oeuvre pour contraindre au maximum de transparence sur les décisions prises et fait tout pour défendre un traitement équitable des collègues, dans la transparence pour l'emporter sur l'isolement des collègues et l'individualisation des carrières !

En dépit de la volonté gouvernementale de gestion opaque et arbitraire, vous pourrez compter sur le SNUipp-FSU, la force que lui donne le nombre de ses représentant-es et leur expertise pour que vos droits soient respectés.

Il est plus que jamais indispensable de solliciter les représentant-es du SNUipp-FSU dans le cadre du mouvement.

QUELS RECOURS POSSIBLES ?

Tout collègue qui conteste une mutation ou une non-mutation peut faire un recours gracieux auprès de l'IA ET en parallèle, s'il/elle souhaite être assisté-e, mandater une organisation syndicale - le SNUipp-FSU bien sûr ! - pour intervention auprès de l'IA.

Le SNUipp-FSU fournit aux collègues un modèle type de mandat. Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et le SNUipp-FSU mandaté.

Le SNUipp-FSU pourra donc intervenir sur toutes les situations sur lesquelles il aura été saisi individuellement.

Concrètement: une fois les résultats du mouvement connus, tout-e participant-e qui ne serait pas satisfait-e, c'est-à-dire tout-e candidat-e qui n'a pas obtenu son vœu n°1, est fondée de faire appel aux représentant-es du SNUipp-FSU pour l'aider dans des démarches de recours auprès de l'administration.

Qu'entend-on par « non satisfaction » ?

Maintien sur poste ou affectation forcée hors vœu saisi (sachant que le « tristement célèbre duo » «MUG/zone infra départementale », fait partie pour l'administration des vœux « demandés » ...).

Seule la décision finale, à savoir à l'issue des résultats du mouvement peut être prétexte à recours devant l'IA...

In fine, recours possible devant le Tribunal administratif si le recours gracieux devant l'IA n'aboutissait pas... Mais où va t-on ?!!